



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 JUILLET 2016**

Présents : Christiane DUVERNAY - Gérard BUONO - Marie-Thérèse LAGRANGE - Jean-Jacques GATEAUD - Joël GROSJEAN - Denis BERTHOUD - Chantal COURDIOUX - Dominique DASSONVILLE - Pierre-Yves FICHET - Jean-Marc TRAHAND

Convoqués en séance ordinaire le 04 JUILLET 2016 à 20 h 00.

Excusés ayant donné pouvoir : Thibaut FOUGERAS à Christiane DUVERNAY - Patrick LYOT à M-Thérèse LAGRANGE - Roland SCHULTZ à Pierre-Yves FICHET.

Absentes excusées : Valérie TARDY - Christiane CLAUDE

Désignation d'un secrétaire de séance : Joël GROSJEAN

Après approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 03/06/2016, le conseil délibère.

ORDRE DU JOUR :

Mme le Maire ajoute deux points à l'ordre du jour :

- Assainissement Non Collectif : Mise en œuvre de l'opération de réhabilitation des ANC

- Sollicitation des amendes de police

1. ONF : affaires forestières

2. Rapports 2015 :

- Rapport sur le Prix et Qualité du Service - Assainissement collectif et non collectif

- Rapport sur le Prix et Qualité du Service Public de l'Eau

1. Devis

2. Informations diverses

1^{ER} POINT : ONF - AFFAIRES FORESTIÈRES

La parole est donnée à Denis BERTHOUD qui présente plusieurs devis de travaux sylvicoles, à savoir :

Devis n° 1 : Dégagement manuel des parcelles forestières 30 - 42 - 66 - 67 - St Germain et nettoyage à la pelle mécanique et andainage de la parcelle forestière 30 pour un montant total HT de 17 862.60 € - Ces travaux seront réalisés en automne 2016.

Reboisement de la parcelle forestière 30 (fourniture de douglas) pour un montant total HT de 8 390.40 € - Ces travaux seront réalisés au printemps 2017.

Devis n° 2 : Suivi scientifique de la pelouse calcaire de la parcelle St Germain consistant à un inventaire de la faune et de la flore pour un montant HT de 3 850 €.

Devis n° 3 : Mise en place d'un îlot de senescence (inventaire faune/flore, cartographie, levé topographique) pour un montant HT de 1 771.58 €.

NB : Ces deux devis de travaux (2 et 3) seront remboursés par la carrière TRMC, conformément à la convention de gestion tripartite signée en date du 04 mars 2015 et approuvée par délibération du 13 mars 2015.

Exposé entendu, le conseil municipal à l'unanimité, **DONNE SON ACCORD** pour les trois devis présentés.

Fixation des prix de retrait :

Sur proposition de l'ONF, M. BERTHOUD présente à l'assemblée la vente de bois sur pied qui aura lieu le 13 septembre 2016 à Beaune par adjudication publique. Il s'agit des parcelles forestières 82 et 83 composées de 238 arbres (principalement chênes et hêtres) et de taillis sur une surface totale de 5 ha 10. L'exploitation sera réalisée en bois de trituration.

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité, **LAISSÉ** le soin à l'ONF de fixer le prix de retrait pour le lot 160508 qui sera proposé à la vente par adjudication du 13 septembre 2016 à Beaune.

2^{ème} POINT : RAPPORTS 2015

Présentation par Joël GROSJEAN

- **Rapport sur le Prix et Qualité du Service Public de l'Eau**

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Haut Mâconnais regroupe 18 communes pour une population de 9 667 habitants ; le service est exploité en délégation (affermage) par la Lyonnaise des Eaux dont le contrat prendra fin le 31 décembre 2022.

Au 01/01/2015, le prix de l'eau TTC pour 1m³ non assaini = 3.0598 €

Au 01/01/2016, le prix de l'eau TTC pour 1m³ non assaini = 3.0669 € soit une hausse de 0.22 %

Volume facturé = 509 654 m³ pour 5 433 abonnés / Linéaire du réseau = 253.30 km

- **Rapport sur le Prix et Qualité du Service - Assainissement collectif et non collectif**

- Service Assainissement Collectif

Au 01/01/2015, le prix de l'eau TTC pour 1m³ assaini = 1.84 €

Au 01/01/2016, le prix de l'eau TTC pour 1m³ assaini = 1.85 € soit une hausse de 0.5 %

Volume facturé = 32 849 m³ soit une baisse de 24.8 % par rapport à 2014 (43 675 m³) pour 405 abonnés.

Linéaire du réseau = 11.12 km.

- Service Assainissement Non Collectif - Données identiques à 2014

Redevance contrôle bon fonctionnement = 6.67 € HT/an - Rémunération du contrôle supplémentaire = 80 € HT

Les rapports sont consultables au secrétariat de mairie.

3^{ème} POINT : MISE EN ŒUVRE DE L'OPÉRATION DE RÉHABILITATION DES ASSAINISSEMENTS NON COLLECTIFS

La parole est donnée à Joël GROSJEAN

Une réunion a eu lieu le 09 juin 2016 à 18h30. Une invitation à l'ensemble des détenteurs d'installation de système d'assainissement (56 foyers) a été envoyée.

Pour les réhabilitations, l'Agence de l'Eau subventionne à hauteur de 3 000 € par installation suivant des critères précis (date de l'installation, travaux à réaliser sur l'existant...).

Pour pouvoir en bénéficier, la commune doit être porteur du projet (l'Agence de l'Eau versera à la commune la subvention globale, la commune se chargera - après vérification et conformité des travaux - de reverser au particulier la subvention octroyée).

Les particuliers intéressés doivent déposer leur demande en mairie pour le 15 août 2016. A ce jour, il a été reçu 4 demandes.

Vu les lois sur l'Eau de 1992 et de 2006,

Vu la compétence de la commune en Assainissement Non Collectif (ANC),

Vu la délibération n°2005/77 en date du 16/12/2005 concernant la création d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) sur le territoire de la commune au 1^{er} janvier 2006,

Exposé entendu, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE

- De prendre la compétence animation de la réhabilitation des ANC non conformes avec risque sur le territoire,
- De solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour la réhabilitation des ANC non conformes à risque pour le compte de l'utilisateur,
- De solliciter les aides de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'animation de la réhabilitation des ANC.

4^{ème} POINT : INSTALLATION D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE

Demande de subvention - Amende de Police

Dans le cadre de la sécurité routière, Mme le Maire rappelle qu'une étude du trafic routier a été réalisée par la Direction des Routes et Infrastructures (DRI) aux entrées de la commune RD 134 (Mâcon) et RD 85 (Verzé) du 10 au 18 mai 2016 (comptage des véhicules entrant dans l'agglomération et mesure des vitesses).

Après examen dudit rapport et au vu des vitesses excessives des usagers, il est proposé l'installation d'un radar pédagogique Route de Mâcon, à hauteur de la propriété de M. RODRIGUEZ.

Mme le Maire propose à l'assemblée :

- De valider le devis d'HICON France pour un panneau afficheur de vitesse avec alimentation solaire, pose de l'ensemble, fourniture du logiciel et formation pour la somme de 4 080.06 € TTC.
- De solliciter l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police (équipement subventionnable à hauteur maximum de 40 %).

Exposé entendu, le conseil municipal, à l'unanimité après en avoir délibéré,

- SOLLICITE l'aide de l'Etat au titre des recettes d'amendes de police pour l'installation d'un radar pédagogique,
- VALIDE le devis proposé par Mme le Maire pour un montant de 4 080.06 € TTC.

5^{ème} POINT : DEVIS

Sans objet.

6^{ème} POINT : INFORMATIONS DIVERSES

- ✓ Travaux d'assainissement Rue du Moulin d'En Haut / Route d'Azé : la consultation des entreprises aura lieu prochainement (en attente du Dossier de Consultation des Entreprises fourni par le Cabinet MONIN-GELIN). Les travaux devraient pouvoir débuter courant septembre 2016.

- ✓ Schéma directeur d'assainissement : suite à la réunion du 14 juin 2016, le Cabinet ICA Environnement doit procéder à des contrôles visuels de nuit afin de détecter au mieux les eaux parasites. Ces mesures auront lieu courant juillet.
- ✓ Travaux du Syndicat de Cycladrage en cours : les drains sur le terrain de football ont été posés, le curage des fossés est réalisé en partie, certains chemins ont été repris, etc....
- ✓ Travaux dans les bâtiments communaux et extérieurs :
 - Les portes de l'école « du haut » sont changées,
 - La porte de la salle des activités (à côté de la salle des associations) a été posée,
 - Les travaux de plâtrerie et d'électricité sont en cours à la salle d'activités et au local cyber.
 - Un sondage sera à réaliser sur le plafond du préau de l'école du bas. L'entreprise SNEEB déposera l'ossature. Une solidification sera à prévoir par injection de résine.
 - Une réflexion sera envisagée sur le devenir du «haricot » de la cour d'école. Terre à enlever ? A remplacer par un bitume (montant devis 5 224.96 € TTC) ?
 - L'étude de sol (sondage) au-dessus du stade municipal est en cours.
- ✓ Les vestiaires du stade municipal ont été cambriolés à deux reprises.
- ✓ Ressources humaines :
 - Mme Bernadette DEREIMS, agent communal aux écoles, a fait valoir ses droits à la retraite. Son départ est prévu au 1^{er} janvier 2017.
 - Mme Sandrine MASELLI, agent communal au service garderie périscolaire, a été reçue au CAP Petite Enfance - Pour rappel : la commune a financé sa formation.
- ✓ Une 1^{ère} offre a été reçue pour la vente de la grange rue Favier à 40 000 €. En attente d'autres propositions.
- ✓ Circuit œnotourisme : passage sur un chemin privé à régler avant de finaliser le dossier.
- ✓ Les festivités du 14 juillet :
 - Cérémonie au Monument aux Morts le 14/07 à 12 h 00 suivi d'un apéritif offert par le Comité des fêtes
 - Repas préparé par le restaurant les Fourchettes le 13/07 au soir.
- ✓ Suite à la récente AG du Foyer Rural, une nouvelle équipe a été élue. Toutefois, la brocante de la Fête Patronale en août n'aura pas lieu faute de disponibilités.
Messieurs BUONO et GROSJEAN déplorent que la brocante ne puisse pas avoir lieu. La commune proposera d'organiser cette journée aux autres associations du village pour cette année 2016.

Tous les points ayant été abordés, la séance est levée à 22 H 00.

Le prochain conseil municipal aura lieu le VENDREDI 02 SEPTEMBRE 2016 à 20 h 00.